

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4154**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance spécialité Conseillers-gestionnaires de clientèle particuliers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lille 2 droit et santé, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lille II, Recteur de l'académie, Président de l'université de Lille II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel assume les fonctions suivantes :

- Il conseille la clientèle en matière de gestion bancaire et financière
- Il assure la commercialisation des produits d'épargne et d'emprunts
- Il participe à l'organisation d'une agence bancaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre à l'emploi suivant : - conseiller-gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1203 : Relation clients banque/finance

C1202 : Analyse de crédits et risques bancaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

1. Composante générale :

- Economie et gestion bancaire et financière (Environnement institutionnel, calcul financier, économie de la firme bancaire),
- Droit (droit civil, droit commercial, droit bancaire)
- Fiscalité des particuliers

2. Composante technique :

- La connaissance du marché du particulier
- La maîtrise de l'ouverture et de la gestion des comptes de dépôt
- La connaissance des services bancaires, des produits bancaires et non bancaires d'épargne, des produits financiers,
- Les opérations de financement des particuliers : crédit de trésorerie, à la consommation et immobiliers,
- La prévention et la gestion des risques clients,
- L'assurance des biens et des personnes
- La transmission du patrimoine à titre gratuit,
- L'approche globale du client,
- La maîtrise de la tarification bancaire,
- La gestion et le développement du portefeuille de clientèle

3. Méthodologie de la communication professionnelle

Il s'agit de la méthodologie de la communication professionnelle, écrite et orale, des techniques de marketing, de la maîtrise d'au moins une langue vivante et de l'outil informatique, des techniques de vente et de négociation.

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://193.51.139.83/w3/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :